

Les mécanismes redistributifs dans le système de retraite suédois

Les droits non contributifs

- Il n'y a pas de droit à pension sans cotisation et il n'y a pas de cotisation sans droit à pension.
- Dans les régimes à cotisations définies, les droits « non contributifs » sont déterminés au moment du fait générateur :
 - il est possible de les quantifier précisément contrairement aux systèmes en prestations définies.
- On sait donc pour chaque droit :
 - son coût exact ;
 - son financeur.

Mécanismes redistributifs dans le système de retraite suédois

- De par les principes de base du nouveau système de retraite suédois – les droits sont calculés uniquement sur la base des contributions et de l'espérance de vie – les effets redistributifs devraient être limités.

Pourtant :


- Redistribution EXTERNE – par les systèmes annexes qui garantissent un niveau minimum de retraite ;
- Redistribution INTERNE au régime général du système de retraite - qui verse les contributions et sur quelle base sont-elles calculées ?

Mécanismes redistributifs EXTERNES

5. Pension garantie

6. Allocation logement

7. Impôts et charges (par exemple des maisons de retraite) qui dépendent du revenu



Des
« riches »
vers les
« pauvres »

Mécanismes redistributifs INTERNES

1. De ceux qui vivent moins longtemps que la moyenne vers ceux qui vivent plus longtemps – une des raisons d'être d'un système de retraite
2. De ceux qui touchent peu d'allocations (chômage, parentale, maladie) pendant leur vie active vers ceux qui en touchent plus
3. De ceux qui reçoivent peu de droits pour certaines "activités" (éducation d'enfant(s), retraite d'invalidité, études supérieures, service militaire) vers ceux qui en reçoivent plus
4. De ceux dont le rendement du régime par capitalisation est inférieure à la moyenne vers ceux dont le rendement est supérieure

Droits de retraite basés sur des prestations de la sécurité sociale

- Allocation de chômage, 80% du revenu, plafond = 2 100 euros/mois
- Allocation parentale, 80% du revenu, plafond = 3 600 euros/mois
- Allocation de maladie, 80% du revenu, plafond = 2 700 euros/mois
- Autres allocations ...
 - Cotisation publique de retraite = approx. 10% des allocations couvertes

Contributions publiques au système de retraite

Extrait du budget de l'Etat (en milliers d'euros)

	2 007	2 008
Allocation de maladie	2 888 849	2 431 051
Allocation de formation professionnelle	242 032	206 035
Allocation de soins d'un proche	7 566	7 711

Le montant est ajusté au bout de trois ans

Droits de retraite basés sur des « activités »

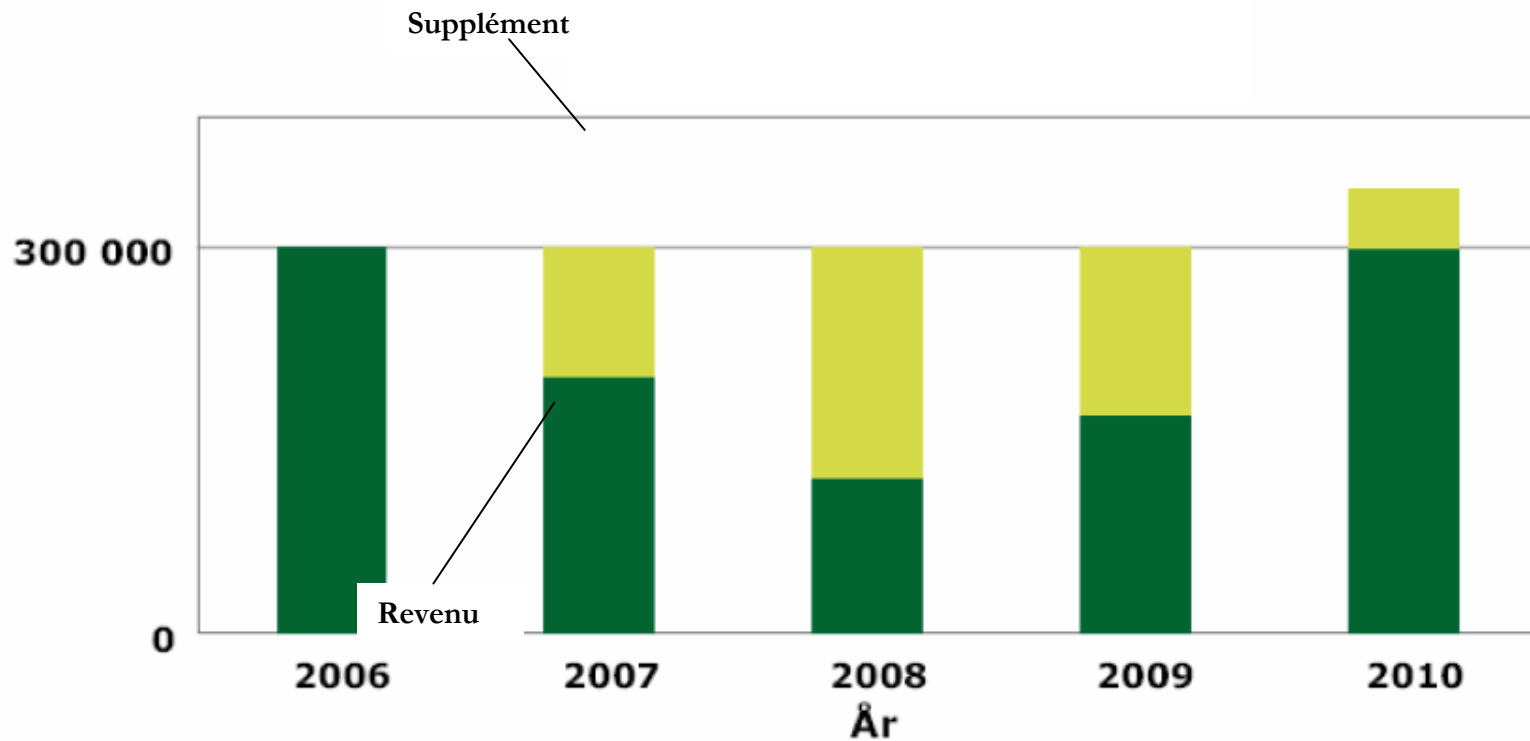
- Retraite d'invalidité
- Etudes supérieures
- Service militaire
- Education d'enfant(s)

Education d'enfant(s)

Trois calculs alternatifs ...

1. 100% du droit de retraite de l'année précédent la naissance
2. Au moins 75% du droit de retraite moyen
3. Un supplément d'environ 5 100 euros

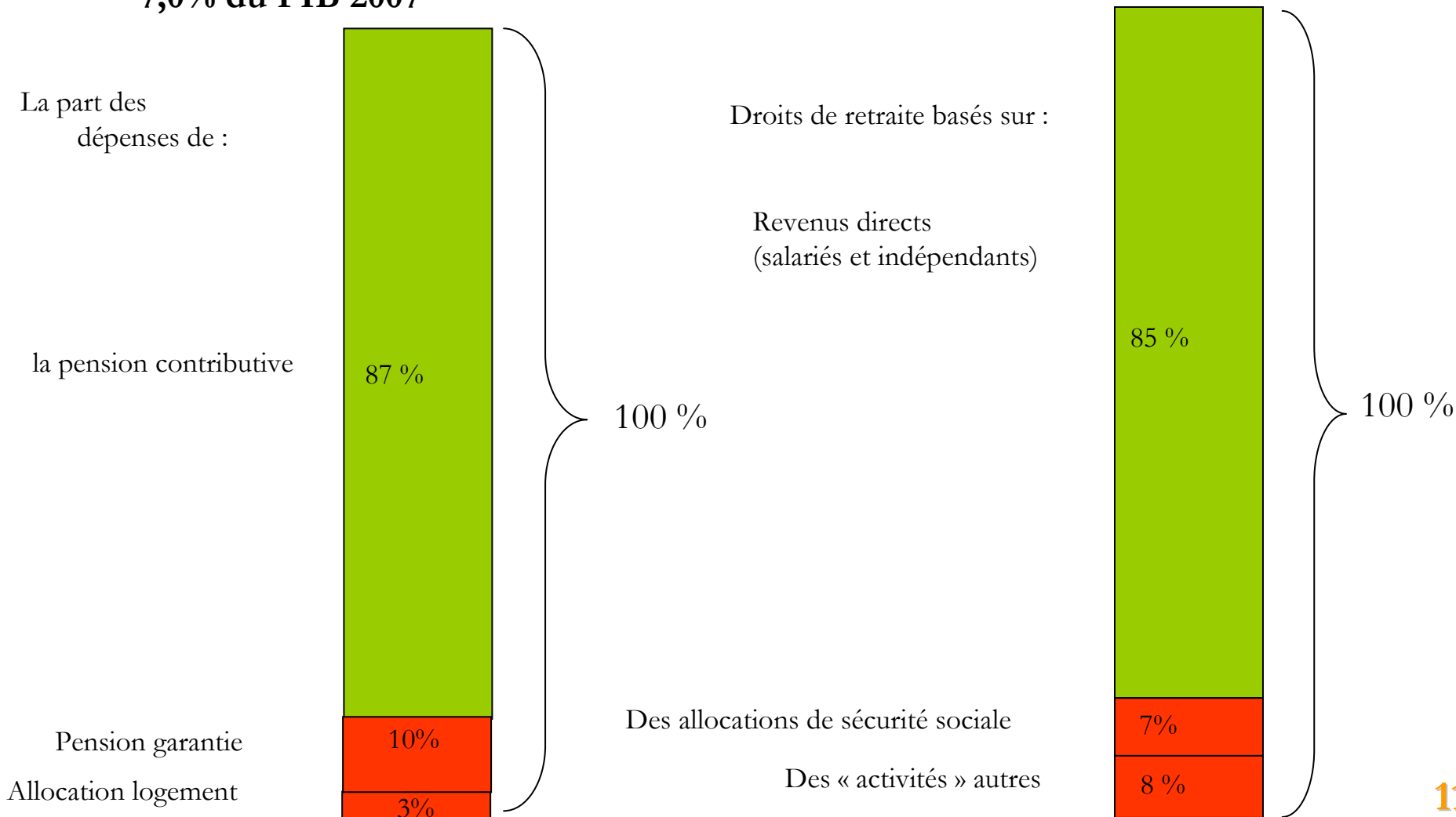
Un exemple de droit pour l'éducation d'enfant(s)



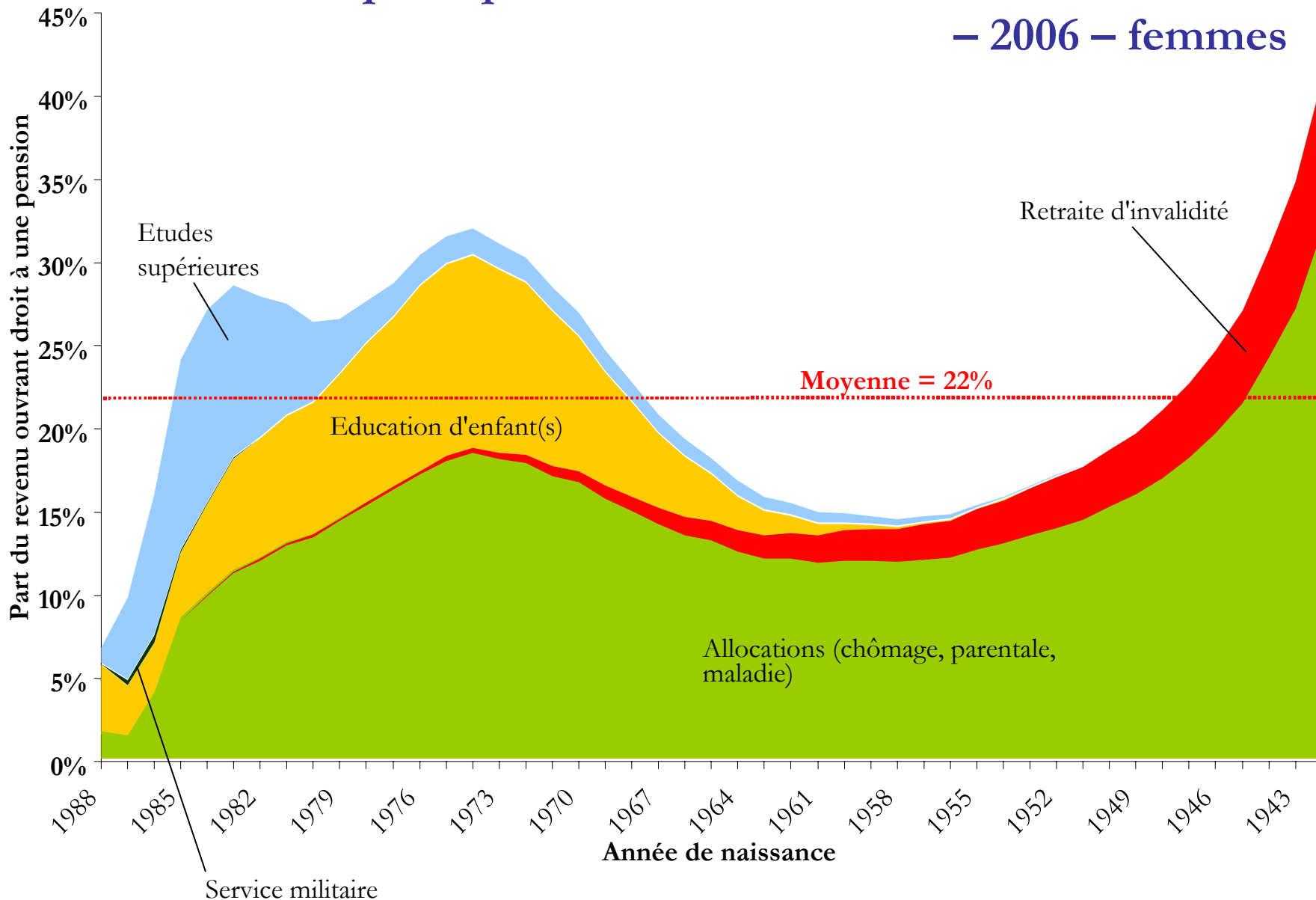
Mécanismes redistributifs – vue d'ensemble

Les dépenses
de retraite (contributive
et non contributive)
7,0% du PIB 2007

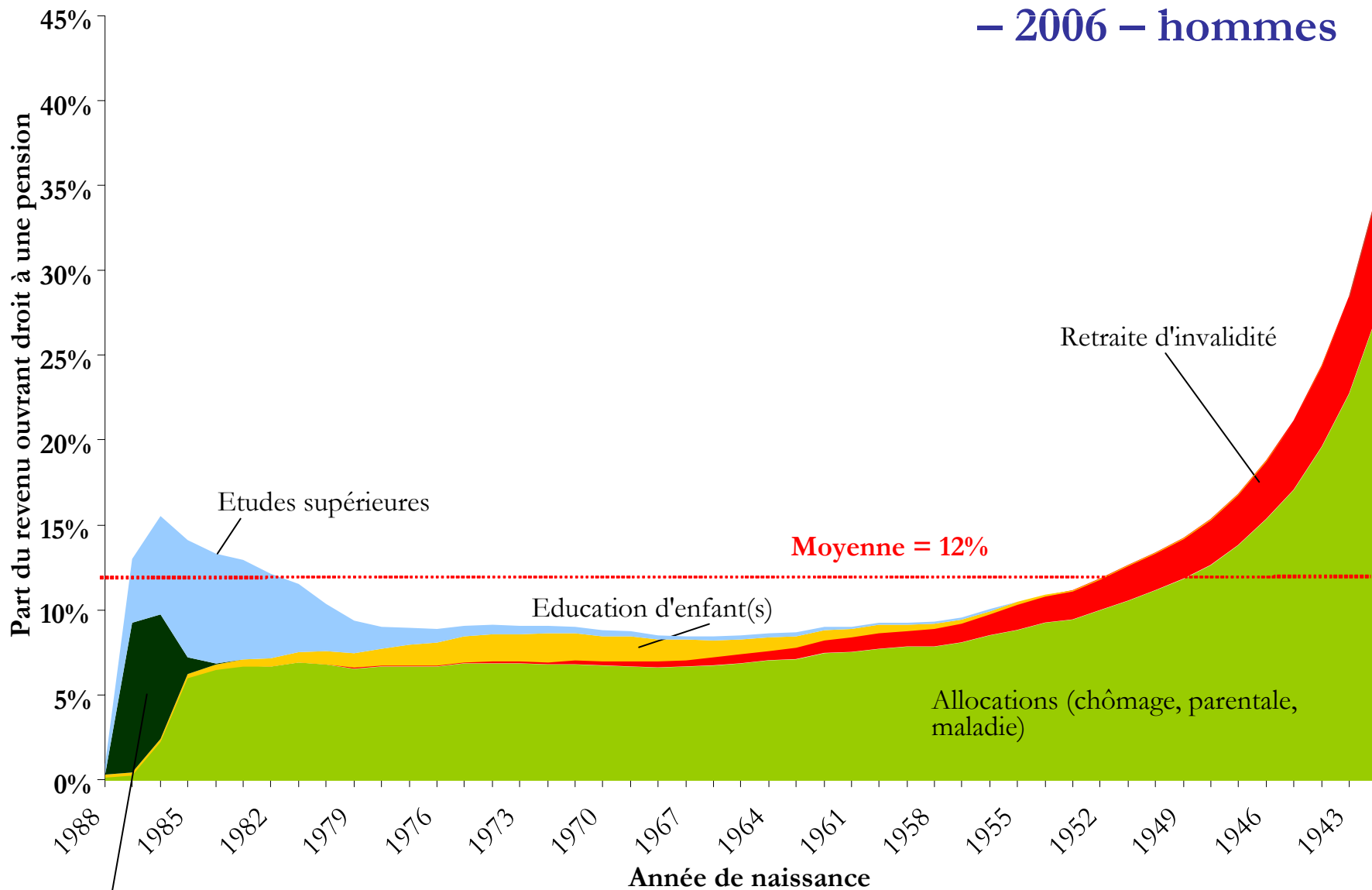
Les contributions au
système liées au revenu
7,1% du PIB 2007



Contributions "publiques" dans l'ensemble des contributions – 2006 – femmes



Contributions "publiques" dans l'ensemble des contributions – 2006 – hommes

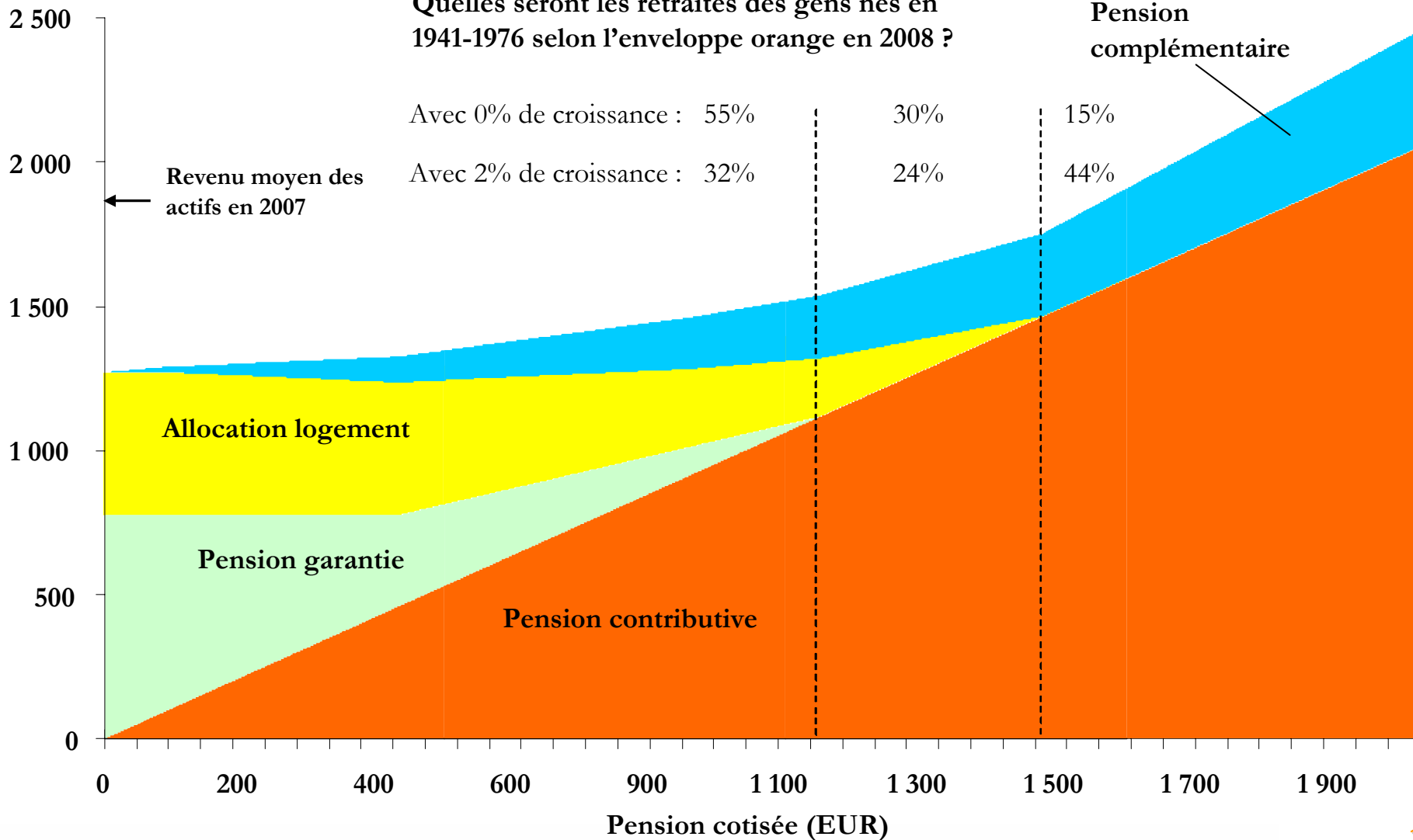


Service militaire

La pension garantie est financée par l'impôt

Son montant dépend uniquement de la pension cotisée

Pension totale (EUR)



Jon Dutrieux

- Responsable de recherches appliquées au sein de la section « assurance maladie » du département de statistiques et de recherche de l'Agence de sécurité Sociale de Suède

Contact

- jon.dutrieux@forsakringskassan.se